|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| C:\Users\ponder\AppData\Local\Microsoft\Windows\Temporary Internet Files\Content.Word\BDT-25th_anniversary_2017-Logo_411959-3_transparent.png | **Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-17)****Buenos Aires, Argentine, 9-20 octobre 2017** | C:\Users\murphy\AppData\Local\Microsoft\Windows\Temporary Internet Files\Content.Outlook\PQ94T9LJ\bd_F_25Years_Horizontal-411959 (002).jpg |
|  |  |
| SÉANCE PLÉNIÈRE | **Addendum 2 auDocument WTDC-17/23-F** |
|  | **4 septembre 2017** |
|  | **Original: russe** |
| Etats Membres de l'UIT, membres de la Communauté régionale des communications (RCC) |
| proposition relative aux initiatives régionales soumise par la rcc |
|  |
|  |
| **Domaine prioritaire:**– Initiatives régionales**Résumé:**–**Résultats attendus:**–**Références:**– |

INITIATIVES RÉGIONALES

INITIATIVES RÉGIONALES POUR LA CEI

**SUP** RCC/23A2/1

# CEI1: Création d'un centre de protection en ligne des enfants pour la région de la CEI

**ADD** RCC/23A2/2

# CEI1: Développement de la cybersanté afin de permettre à tous de vivre en bonne santé et de promouvoir le bien-être de tous à tout âge

**Objectif:** Aider les Etats Membres de l'UIT de la région à élaborer des textes réglementaires et à concevoir des solutions techniques et des programmes de formation spécialisés dans le domaine de la cybersanté (y compris la télémédecine), dans le but d'offrir au grand public des services médicaux améliorés grâce à l'utilisation des télécommunications.

Résultats attendus

1) Fournir des informations plus complètes aux représentants des administrations des télécommunications, aux autorités publiques s'occupant des soins de santé, aux institutions médicales ainsi qu'au secteur privé concernant les cadres juridique/réglementaire et organisationnel/technique existants dans le domaine de la cybersanté.

2) Mettre en place des stations pilotes de télémédecine dont l'alimentation électrique sera garantie et qui fonctionneront à l'énergie solaire.

3) Concevoir des solutions techniques dans le domaine de la cybersanté, y compris de la télémédecine, du traitement des données médicales numériques, des dossiers médicaux personnalisés, des cartes électroniques pour les consultations externes, des dossiers médicaux électroniques des patients, etc.

4) Elaborer des Recommandations sur les solutions techniques modernes appliquées à la conception de systèmes de cybersanté, y compris de réseaux de télémédecine.

5) Organiser des cours axés sur la formation des étudiants en médecine et sur l'amélioration des compétences du personnel médical en exercice pour ce qui est de l'utilisation des TIC au service des soins de santé, y compris la télémédecine, ainsi que des cours sur la maintenance des systèmes d'informations médicales à l'intention des informaticiens.

Objectifs correspondants de l'UIT-D

Objectif 3: Environnement propice: Promouvoir la mise en place de politiques et d'un environnement réglementaire favorables au développement durable des télécommunications/TIC.

3.3: Renforcement des capacités humaines et institutionnelles des membres de l'UIT à tirer pleinement parti du potentiel des télécommunications/TIC.

Objectif 4: Société numérique inclusive: Promouvoir le développement et l'utilisation des télécommunications/TIC et d'applications pour donner aux personnes et aux sociétés des moyens d'agir en faveur du développement économique et de la protection de l'environnement.

4.1: Amélioration de l'accès aux télécommunications/TIC et de leur utilisation dans les pays les moins avancés (PMA), les petits Etats insulaires en développement (PEID) et les pays en développement sans littoral (PDSL), ainsi que dans les pays dont l'économie est en transition.

4.2: Renforcement de la capacité des membres de l'UIT d'exploiter le potentiel des applications TIC, y compris des applications mobiles, dans des domaines prioritaires tels que la santé, l'agriculture, le commerce, la gouvernance, l'éducation ou la finance.

**Résultats correspondants du SMSI:** C4. Renforcement des capacités, C7. Applications des TIC: cybersanté.

**Objectifs de développement durable correspondants:** 3. Bonne santé et bien-être, 16. Réduction des inégalités.

**SUP** RCC/23A2/3

# CEI2: Fourniture d'un accès aux services de télécommunication/TIC pour les personnes handicapées

**ADD** RCC/23A2/4

# CEI2: Utilisation des télécommunications/TIC afin d'assurer une éducation inclusive, équitable, sûre et de qualité, notamment en améliorant les connaissances des femmes dans le domaine des TIC et du cybergouvernement

**Objectif**: Fournir aux Etats Membres de l'UIT de la région une assistance technique et consultative centralisée pour ce qui est des divers aspects de l'utilisation des télécommunications/TIC dans le domaine de l'éducation, ainsi que pour améliorer les compétences de base des personnes dans le domaine des TIC, dans l'intérêt du renforcement des capacités humaines et pour garantir la parité hommes/femmes et l'égalité sociale.

Résultats attendus

1) Fournir un appui technique et consultatif aux représentants des établissements d'enseignement compte tenu des progrès réalisés dans l'utilisation des télécommunications/TIC en matière d'éducation.

2) Créer des centres de formation afin d'améliorer les connaissances des femmes dans le domaine des TIC et du cybergouvernement.

3) Elaborer des technologies et des méthodes dans le domaine de l'éducation, faisant appel aux télécommunications/TIC.

4) Elaborer des systèmes permettant de fournir aux élèves, aux parents et aux enseignants des informations sur l'utilisation sécurisée des ressources de l'Internet.

5) Continuer de dispenser des cours et des séances de formation et d'organiser des séminaires sur l'utilisation des télécommunications/TIC dans le domaine de l'éducation et du renforcement des capacités humaines, y compris dans les zones rurales et également à l'intention des personnes handicapées.

Objectifs correspondants de l'UIT-D

Objectif 2: Infrastructure des télécommunications/TIC moderne et sécurisée: Promouvoir le développement d'infrastructures et de services, notamment en instaurant la confiance et la sécurité dans l'utilisation des télécommunications/TIC.

2.2: Renforcement de la capacité des membres de l'UIT à lutter efficacement contre les cybermenaces et à élaborer des stratégies nationales en matière de cybersécurité.

Objectif 3: Environnement propice: Promouvoir la mise en place de politiques et d'un environnement réglementaire propices au développement durable des télécommunications/TIC.

3.3: Renforcement des capacités humaines et institutionnelles des membres de l'UIT à tirer pleinement parti du potentiel des télécommunications/TIC.

Objectif 4: Société numérique inclusive: Promouvoir le développement et l'utilisation des télécommunications/TIC et d'applications pour donner aux personnes et aux sociétés des moyens d'agir en faveur du développement économique et de la protection de l'environnement.

4.2: Renforcement de la capacité des membres de l'UIT d'exploiter le potentiel des applications TIC, y compris des applications mobiles, dans des domaines prioritaires tels que la santé, l'agriculture, le commerce, la gouvernance, l'éducation ou la finance.

4.3: Renforcement de la capacité des membres de l'UIT d'élaborer des stratégies, des politiques et des pratiques favorisant l'inclusion numérique notamment des personnes ayant des besoins particuliers.

**Résultats correspondants du SMSI**:C3. Accès à l'information et au savoir, C4. Renforcement des capacités, C5. Instaurer la confiance et la sécurité dans l'utilisation des TIC, C7. Applications des TIC: cyberapprentissage.

**Objectifs de développement durable correspondants**:4. Education de qualité, 5. Parité hommes‑femmes.

**SUP** RCC/23A2/5

# CEI3: Mise en oeuvre de techniques et de méthodes de formation utilisant les télécommunications/TIC en vue du renforcement des capacités humaines

**ADD** RCC/23A2/6

# CEI3: Développement et réglementation de l'infrastructure de l'infocommunication pour rendre les villes et les établissements humains inclusifs, sûrs et résilients

**Objectif**:Aider les Etats Membres de l'UIT de la région, à élaborer des instruments réglementaires et à concevoir des solutions techniques dans le but de créer un environnement propice à la mise en place d'une infrastructure de l'infocommunication dans les villes et les établissements humains, y compris l'utilisation de dispositifs intelligents.

Résultats attendus

1) Recommandations sur le développement de l'infrastructure de l'infocommunication, y compris sur l'utilisation des télécommunications et d'autres supports de connectivité afin de favoriser et de faciliter le développement durable des villes intelligentes dans les pays en développement.

2) Recommandations sur l'élaboration du cadre normatif et juridique régissant le processus de construction et de mise en service de l'infrastructure de l'infocommunication dans des installations relevant de régimes de propriété divers, y compris l'utilisation de dispositifs intelligents pour développer les infrastructures urbaines.

3) Exécution de projets pilotes concernant l'utilisation de dispositifs intelligents au service de la sécurité routière, de la gestion de l'éclairage public, des économies d'énergie, de la gestion de l'approvisionnement en eau, etc.

4) Sensibilisation accrue des administrations des télécommunications, des organismes de régulation ainsi que des concepteurs, des constructeurs et des fournisseurs d'équipements de télécommunication aux stratégies à adopter en ce qui concerne la construction de villes intelligentes dans les pays de la CEI et les perspectives en la matière.

5) Poursuite des cours et des séances de formation ainsi que des séminaires sur l'infrastructure des villes et des établissements humains.

Objectifs correspondants de l'UIT-D

Objectif 2: Infrastructure des télécommunications/TIC moderne et sécurisée: Promouvoir le développement d'infrastructures et de services, notamment en instaurant la confiance et la sécurité dans l'utilisation des télécommunications/TIC.

2.1: Renforcement de la capacité des membres de l'UIT d'offrir des infrastructures et des services de télécommunication/TIC résilients, y compris pour ce qui est du large bande et de la radiodiffusion, de la réduction de l'écart en matière de normalisation dans le domaine du numérique, de la conformité et l'interopérabilité et de la gestion du spectre.

2.2: Renforcement de la capacité des membres de l'UIT de lutter efficacement contre les cybermenaces et d'élaborer des stratégies et de développer des compétences au niveau national en matière de cybersécurité, y compris par le biais du renforcement des capacités.

Objectif 3: Environnement propice: Promouvoir la mise en place de politiques et d'un environnement réglementaire favorables au développement durable des télécommunications/TIC.

3.1: Renforcement de la capacité des Etats Membres de l'UIT d'élaborer des cadres politiques, juridiques et réglementaires favorables au développement des télécommunications/TIC et à l'innovation dans le secteur des télécommunications/TIC.

3.4:Renforcement de la capacité des membres de l'UIT d'intégrer l'innovation dans le domaine des télécommunications/TIC dans leurs programmes nationaux de développement.

**Résultats correspondants du SMSI**: С2. Infrastructure de l'information et de la communication, C7. Applications des TIC: cyberenvironnement.

**Objectifs de développement durable correspondants**: 11. Villes et communautés durables.

**SUP** RCC/23A2/7

# CEI4: Développement de l'accès au large bande et adoption du large bande

**ADD** RCC/23A2/8

# CEI4: Suivi de l'état écologique ainsi que de la présence et de l'utilisation rationnelle des ressources naturelles

**Objectif**: Aider les Etats Membres de l'UIT de la région à suivre l'état écologique ainsi que la présence et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles.

Résultats attendus

1) Elaborer des systèmes d'information pour faciliter la prise de décisions concernant le suivi de l'état écologique ainsi que de la présence et de l'utilisation rationnelle des ressources naturelles, y compris en créant une infrastructure de données spatiales.

2) Créer des répertoires de métadonnées relatives aux résultats des études sur l'état écologique des ressources naturelles de la région.

3) Fournir aux autorités publiques responsables de la préservation des ressources naturelles des informations spatiales de qualité, bien structurées et harmonisées qu'elles utiliseront pour analyser et prévoir l'état de l'environnement.

4) Continuer d'organiser des cours et des séances de formation ainsi que des séminaires sur le suivi de l'état écologique ainsi que de la présence et de l'utilisation rationnelle des ressources naturelles.

Objectifs correspondants de l'UIT-D

Objectif 4: Société numérique inclusive: Promouvoir le développement et l'utilisation des télécommunications/TIC et d'applications pour donner aux personnes et aux sociétés des moyens d'agir en faveur du développement économique et la protection de l'environnement.

4.1: Amélioration de l'accès aux télécommunications/TIC et de leur utilisation dans les pays les moins avancés (PMA), les petits Etats insulaires en développement (PEID) et les pays en développement sans littoral (PDSL), ainsi que dans les pays dont l'économie est en transition.

4.4: Renforcement de la capacité des membres de l'UIT d'élaborer des stratégies et des solutions TIC relatives à l'adaptation aux effets des changements climatiques et à l'atténuation de ces effets.

**Résultats correspondants du SMSI**: C7. Applications des TIC: cyberagriculture, cyberenvironnement.

**Objectifs de développement durable correspondants**: 6. Eau potable et assainissement, 13. Mesures en faveur du climat.

**SUP** RCC/23A2/9

# CEI5: Instauration de la confiance et la sécurité dans l'utilisation des TIC

**ADD** RCC/23A2/10

# CEI5: Promouvoir des solutions novatrices et des partenariats dans le domaine de la mise en oeuvre des technologies de l'Internet des objets et des interactions dans les réseaux de télécommunication, y compris les réseaux 4G, les réseaux IMT-2020 et les réseaux de prochaine génération, en faveur du développement durable

**Objectif**: Aider les Etats Membres de l'UIT de la région à assurer une transformation harmonieuse de leur marché des télécommunications et les opérateurs de télécommunication à fournir des services novateurs aux utilisateurs tout en garantissant la stabilité et l'amélioration de la qualité de fonctionnement des réseaux de télécommunication, y compris les réseaux 4G, les réseaux IMT‑2020 et les réseaux de prochaine génération (dénommés ci-après "réseaux de télécommunication") dans un contexte de mise en oeuvre ubiquitaire du concept d'Internet des objets et des technologies associées.

Résultats attendus

1) Elaborer des recommandations sur l'utilisation de technologies modernes et de concepts évolués pour le fonctionnement du marché des télécommunications, ainsi que sur les principes régissant l'interfonctionnement des réseaux de télécommunication, l'établissement de tarifs pour les services, le numérotage l'adressage et l'identification et aussi les questions se rapportant à la qualité, à la sécurité et la fiabilité, des services et la gestion du trafic, sans oublier les aspects touchant à la neutralité du réseau.

2) Améliorer l'interopérabilité des réseaux, services et dispositifs de télécommunication en mettant en oeuvre la notion d'Internet des objets (IoT), y compris l'IoT industriel.

3) Contribuer à garantir le niveau de confiance et de sécurité requis pour opérer la transformation à grande échelle des réseaux de télécommunication dans le contexte de la mise en oeuvre du concept de l'IoT, y compris l'IoT industriel.

4) Elaborer un kit pratique unique et une série de spécifications pour tester les dispositifs, les réseaux de télécommunication et leurs composantes dans le contexte du concept d'IoT, y compris l'IoT industriel, sur la base de laboratoires régionaux.

5) Elaborer des recommandations relatives à la création et l'exploitation de laboratoires régionaux dans le domaine de l'Internet des objets, au service du développement durable.

Objectifs correspondants de l'UIT-D

Objectif 2: Infrastructure des télécommunications/TIC moderne et sécurisée: promouvoir le développement d'infrastructures et de services, notamment en instaurant la confiance et la sécurité dans l'utilisation des télécommunications/TIC.

2.1: Renforcement de la capacité des membres de l'UIT d'offrir des infrastructures et des services de télécommunication/TIC résilients, y compris pour ce qui est du large bande et de la radiodiffusion, de la réduction de l'écart en matière de normalisation dans le domaine du numérique, de la conformité et l'interopérabilité et de la gestion du spectre.

Objectif 3: Environnement propice: Promouvoir la mise en place de politiques et d'un environnement réglementaire favorables au développement durable des télécommunications.

3.4:Renforcement de la capacité des membres de l'UIT d'intégrer l'innovation dans le secteur des télécommunications/TIC dans leurs programmes nationaux de développement.

**Résultats correspondants du SMSI**: C6. Environnement propice.

**Objectifs de développement durable correspondants**: 9. Industrie, innovation et infrastructure, 17. Partenariat pour le développement durable.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_